

**SYNDICAT AUTONOME DES AGENTS DU TRESOR
DU BURKINA**

=====

BUREAU NATIONAL

**RAPPORT GENERAL DU 8^{ème}
CONGRES ORDINAIRE DU
SATB**

Du 10 au 11 avril 2015

2012-2015

L'an deux mil quinze et les 10 et 11 avril, s'est tenu dans la salle de conférence de la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) à Ouagadougou, le 8^{ème} Congrès ordinaire du Syndicat autonome des Agents du Trésor du Burkina (SATB). Ce cadre qui réunit les représentants de toutes les sections autour du Bureau National a été rehaussé pour une première fois par la présence des représentants des structures syndicales sœurs de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger, invités pour la circonstance. Il a aussi été enregistré, à la cérémonie d'ouverture, la présence du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et de la Directrice Générale Adjointe du Trésor représentant respectivement Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) et Monsieur le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

La liste de présence est jointe en annexes.

A l'ouverture, après avoir souhaité la bienvenue aux congressistes et à tous les invités, le présentateur a décliné le chronogramme de la cérémonie articulé autour des points suivants :

- ✓ La cérémonie d'ouverture ;
- ✓ La présentation et l'adoption des rapports moral et financier ;
- ✓ La présentation et les échanges sur le thème du 8^{ème} congrès ;
- ✓ L'actualisation et l'adoption des textes du SATB (statuts et règlement intérieur) ;
- ✓ Les échanges sur l'unification des deux syndicats
- ✓ La révision de la plateforme revendicative et actes du congrès ;
- ✓ Le renouvellement du Bureau National ;
- ✓ Les résolutions finales.

1. La cérémonie d'ouverture

Avant l'allocution du Secrétaire Général du SATB, la parole a été donnée aux invités présents à la cérémonie d'ouverture. Ainsi, le président du mois des Centrales Syndicales, le DRH du MEF, la DGA du Trésor, les SG des syndicats frères du Mali, de la Côte d'Ivoire puis du Niger ont tour à tour pris la parole pour adresser un mot à l'endroit des congressistes. Ceux-ci ont livré des messages d'encouragement et ont souhaité plein succès aux travaux.

Suite à ces interventions, le Secrétaire Général a livré son discours d'ouverture en rappelant le contexte international chaotique dans lequel se tient ce présent congrès, et particulièrement la situation nationale de crise sociopolitique qui a conduit à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Au plan international donc, le SG a fustigé le contexte marqué par la domination sans partage du système capitaliste impérialiste avec son corolaire d'appauvrissement généralisée des masses populaires, de chômage, de xénophobie, de trafic de drogue et d'armes et de développement du terrorisme.

Au plan national, il a souligné que c'est l'acharnement du régime COMPAORE à mettre en place le SENAT et à modifier l'article 37 de la Constitution du 02 juin 1991 en vue de sauter le verrou limitatif des mandats présidentiels qui a conduit aux événements de fin octobre 2014.

Selon le SG, c'est ce contexte couplé avec la férule humiliante faite de violation des libertés syndicales, de tracasseries, d'un clientélisme jamais égalé dans la gestion des carrières du personnel et de l'écartement de certains cadres valeureux des travailleurs du MEF et particulièrement ceux de la DGTCP depuis 1997 qui ont justifié le choix du thème du présent congrès : **«Travailleurs du Trésor Public burkinabè dans le contexte de crise sociopolitique actuel, élevons notre niveau de conscience politique et syndicale pour renforcer le SATB et consolider nos acquis démocratiques et sociaux»**.

C'est à l'issue de ce qui précède que le SG a déclaré ouvert les travaux du 8^{ème} Congrès Ordinaire du SATB.

2. La présentation et l'adoption des rapports moral et financier

➤ Rapport moral

Le rapport moral illustre en substance les activités menées par le syndicat durant ce mandat ainsi que les acquis engrangés. Il en ressort que le BN n'a ménagé aucun effort pour s'acquitter de son devoir de tenue régulière des instances et des cadres de concertations. En outre, il a remarquablement travaillé à la dynamisation des structures syndicales à travers des formations et surtout des sorties de sensibilisation dans toutes les sections locales. Toute chose qui a permis de redonner un coup d'accélérateur au réveil syndical et à rapprocher le BN de sa base. Quant aux acquis, ils sont la résultante des luttes menées pour la défense de la plateforme et celles relatives à l'Unité d'Action Syndicale. A ce titre, des

avancées ont été remarquées dans l'implication du SATB dans les instances de décision touchant les conditions de vie et de travail des agents. La question des stimulations financières a également été le principal nerf des luttes. A ce niveau, le SATB a pu obtenir la relecture des textes portant sur les motivations financières. Il a surtout pu lever le mythe qui entourait la Trésorerie Nette avec l'implication effective de ses représentants dans sa détermination. Enfin, au titre du respect des libertés démocratiques et syndicales, on peut noter une amélioration des rapports de partenariat entre l'administration et le SATB qui a eu pour effet la baisse des tracasseries diverses contre les militants et responsables syndicaux.

Nonobstant tous ces efforts, beaucoup de défis restent à relever pour le rayonnement du syndicalisme au Trésor au regard du constat sur la léthargie qui recommence à gagner du terrain dans les rangs du SATB.

A l'issue de cet exercice, les congressistes ont apporté quelques amendements de forme et de fonds sur le rapport avant de l'adopter par acclamation.

➤ Le rapport financier

A la date du 31 mars 2015, la situation financière du SATB se présente comme suit : les recettes y compris la balance d'entrée s'élèvent à vingt trois millions huit cent quarante six mille cent soixante un (23 846 161) FCFA, les dépenses à dix huit millions trente deux mille neuf cent quatre vingts (18 032 980) FCFA et le solde à cinq millions huit cent treize mille cent quatre vingt un (5 813 181) FCFA. Les cotisations s'élèvent à quatre millions six cent quatre vingt deux mille huit cents (4 682 800) FCFA et les subventions à dix millions deux cent quarante trois mille (10 243 000) FCFA.

Le constat général qui se dégage est que les ressources propres du SATB tendent à la baisse d'année en année et ce sont surtout les recettes extraordinaires (subventions) qui constituent le volet le plus important des ressources. Cette situation interpelle tous les militants sur la précarité qu'elle représente pour notre organisation syndicale.

Au titre des amendements, les intervenants ont demandé entre autres la précision de la date de la balance d'entrée, un éclaircissement sur la confection et la vente des T-shirts et la déconcentration du volet social. Ils ont également noté l'absence de certification du bilan par les commissaires aux comptes.

Pour finir, le congrès a adopté le bilan financier sous réserve de la production du rapport du commissaire aux comptes dans un bref délai et la prise en compte des amendements.

3. La présentation et les échanges sur le thème du 8^{ème} congrès

Le thème du 8^{ème} congrès ordinaire du SATB a été développé par une équipe composée des camarades Ahmed ZAMPALIGRE et Babilou Joël NABDA avec l'appui du camarade Nobila OUEDRAOGO de la Confédération Générale des Travailleurs du Burkina (CGT-B).

Dans sa présentation, le camarade ZAMPALIGRE a justifié le choix du thème qui vise à nous interpeler sur l'inertie et la léthargie dans lesquelles sont plongés les agents du Trésor. Aussi, a-t-il ajouté que c'est l'indolence et le marasme dans lequel est plongé notre mouvement syndical qui exige de nous une mobilisation et une vigilance dont le but serait la capitalisation et la préservation des acquis dans le contexte sociopolitique qu'est le nôtre.

Ainsi, dans le développement du thème il a été fait :

- un rappel du contexte international, africain et national dans lequel se tient le présent congrès ;
- un bref aperçu historique des événements qui ont marqué l'histoire récente du SATB ;
- un passage en revue de nos acquis ;
- une présentation du SATB à travers sa structuration interne et dans ses relations avec les autres syndicats frères tant sur le plan national qu'international.

En définitive, il a retenu que la bataille a été rude, des victoires ont été remportées, des coups reçus de l'adversaire ont entamé le moral de certains militants, mais la guerre est loin d'être gagnée. C'est pourquoi le réveil et l'éveil des consciences est plus qu'un impératif pour non seulement consolider nos acquis mais aussi pour engranger d'autres acquis.

Suite à la présentation des réflexions de la commission, les camarades Norbert WANGRE et Nobila OUEDRAOGO de la CGT-B ont étayé de leurs expériences en matière de syndicalisme et par des témoignages galvanisants, le développement du thème.

En outre, les camarades SG des structures syndicales sœurs de la Côte d'Ivoire, du Mali puis du Niger sont intervenus avec leurs épatantes expériences et modèles d'organisation pour donner des pistes au SATB dans la vision qu'il s'est tracé. On y retient essentiellement que :

- le SYNATRESOR (Syndicat National des Agents du Trésor de la Côte d'Ivoire) compte environ deux mille quatre cents (2 400) membres sur un total de trois mille sept cents (3 700) agents que compte le Trésor public ivoirien ;
- le BN du SYNATRESOR se rapproche au maximum de ses adhérents et coopte ses potentiels militants dès leur admission à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) en y allant les rencontrer ;
- ce syndicat a mis en place un système d'assurance qui fonctionne à merveille à travers ses cotisations qui sont de 10.000 FCFA trimestriellement et ses droits d'adhésion de 10.000 FCFA qu'il reverse automatiquement au membre qui a coopté le nouvel adhérent ;
- pour la Section Nationale des Agents du Trésor du Mali, les cotisations sont aussi trimestrielles, mais fixées à 2.500 FCFA. En outre, il existe une cotisation trimestrielle de quinze mille (15.000) FCFA au profit de la caisse de retraite. Aussi, le BN est à la recherche de terrains d'habitations pour les agents du Trésor ;
- s'agissant du syndicat des agents du Trésor du Niger, l'on peut retenir que ce syndicat a pu s'approprier la gestion des ristournes des agents et a pu décrocher une ristourne de 1% sur les recettes non fiscales recouvrées par la Recette Générale du Trésor et reparti mensuellement entre tous les agents du Trésor du Niger. Aussi, il a pu réaliser la construction du siège du syndicat à plus de cent millions de FCFA ;
- et de façon générale, lesdits syndicats confectionnent des gadgets qu'ils mettent gratuitement à la disposition de leurs membres. En outre, les SG présents ont confirmé ne pas avoir de difficultés en matière de promotion des responsables syndicaux et des membres en ce sens qu'ils disposent d'un plan de carrière qui est suivi rigoureusement. De plus au Niger, il est fait obligation au premier responsable en l'occurrence le DGTCP de participer personnellement à l'ouverture des travaux du congrès syndical du Trésor faute de quoi un préavis de grève est immédiatement déposé dès le lendemain en vue de manifester le mécontentement des agents.

4. L'actualisation et l'adoption des textes du SATB (Statuts et Règlement intérieur)

Le titre III du statut concernant les structures a connu une modification pour prendre en compte la création de sous-sections et des points focaux dans toutes les structures du Trésor. Au niveau de la composition du Bureau National, deux (02) postes ont été ajoutés en l'occurrence celui de Secrétaire chargé de la question du genre et celui de Secrétaire aux relations extérieures. Quant au règlement intérieur, c'est le titre V concernant les ressources

qui a été aménagé pour revoir à la hausse les montants des droits d'adhésion et de cotisations. Ainsi les droits d'adhésion passent de 1.000 à 2.000 FCFA. Pour les cotisations, les catégories E et D qui cotisaient respectivement de 1.000 et 2.000 FCFA passent à 4.000 FCFA, la catégorie C de 3.000 à 6.000 FCFA, la catégorie B de 4.000 à 8.000 FCFA, et la catégorie A de 5.000 à 10.000 FCFA.

Toutes ces modifications ont été consignées dans les nouveaux textes et seront annexés au présent rapport et mis à la disposition des sections.

5. Les échanges sur l'unification des deux syndicats

Dans les débats, un tour de table a permis de recueillir les points de vue de toutes les sections. Les intervenants ont relevé tous les avantages et risques liés à un tel projet tout en se demandant les tenants et les aboutissants de cette initiative.

Le BN a rassuré qu'il est à l'origine de l'idée dans un souci stratégique de consolidation du syndicalisme au Trésor. On peut retenir globalement que les appréhensions des congressistes divergent sur la question et se traduisent par l'approbation, la prudence, la méfiance, le refus, le rejet, voire l'indignation.

Au regard de la complexité de la question, le congrès a convenu de la laisser en suspens afin d'approfondir son examen ultérieurement.

6. La révision de la plateforme revendicative et actes du congrès

Le point concernant la révision de la plate forme revendicative a été renvoyé au prochain Conseil Syndical du SATB.

Quant aux actes du congrès, ils font l'objet d'annexes au présent rapport.

7. Le renouvellement du Bureau National

Il a été mis en place une commission chargée de l'élection des membres du nouveau Bureau National. La commission était composée des membres ci-après :

- Camarade BELEMLILGA G. Salif, Président ;
- Camarade KABORE Idrissa, Rapporteur ;

- Camarade KALAGA Amadou, Rapporteur.

Les votes ont donné les résultats suivants :

- 1- Secrétaire Général : **KOANDA Séini**, par 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- 2- Secrétaire Général Adjoint : **SOUBEIGA Issouf**, par 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- 3- Secrétaire Général à l'Organisation : **SORGHO Larba**, par 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- 4- Secrétaire Général Adjoint à l'Organisation : **DIAPA Wilfried**, par 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- 5- Trésorier Général : **BALIMA/ ROUAMBA Louise**, acclamation 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- 6- Trésorier Général Adjoint : **BOLLY Idrissa**, par 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- 7- Secrétaire à la Formation Syndicale et à la Mobilisation : **TRAORE San Pascal**, par 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- 8- Secrétaire Adjoint à la Formation Syndicale et à la Mobilisation : **OUARO Désiré Stéphane**, par 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- 9- Secrétaire aux Relations Extérieures : **PARE Aristide Williams** par 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- 10- Secrétaire Chargée de la Question du Genre : **BOUGOUM Mariam** par 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;

Deux (2) commissaires aux comptes ont également été désignés :

- 1^{er} Commissaire aux comptes : **KABORE Olivier**, par 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- 2^e commissaire aux comptes : **SEBOGO Antoine** par 56 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Après la mise en place du nouveau bureau, les membres ont été appelés à prendre la parole. Ils ont tenu à remercier tous les congressistes et les ont invités à les soutenir activement.

8. Les résolutions finales

Les résolutions finales annexées au présent rapport comprennent :

- ❖ Une motion de remerciement aux partenaires du SATB ;
- ❖ Un appel à la mobilisation et à la dynamisation du SATB ;
- ❖ Une recommandation pour le renforcement des relations extérieures du SATB ;
- ❖ Une recommandation sur la formation syndicale ;
- ❖ Une résolution sur les finances syndicales ;
- ❖ Une motion de renforcement du Collectif CGT-B.

Après la lecture des différents actes du congrès, l'installation du nouveau bureau élu et la lecture du rapport final, le Secrétaire Général entrant a prononcé le discours de clôture du congrès et a mis ainsi fin à la session aux environs de 17 heures 20 minutes.

Les Rapporteurs

Séverin SOMDA

Inspecteur du Trésor

Idrissa Sadou TAMBOURA

Contrôleur du Trésor